

	N° codifié des servitudes		NOM OFFICIEL DE LA SERVITUDE	Textes législatifs et réglementaires permettant d'instituer la servitude	Actes instituant la servitude	Collectivité publique ou service responsable de la servitude
	Code alpha-numérique	Catégories de (*) servitudes				
SERVITUDES RELATIVES A LA CONSERVATION DU PATRIMOINE		I				
Patrimoine naturel		IA				
Eaux		IAc				
	AS1	IAc3	<p>Protection des eaux potables</p> <p><u>Forages du Syndicat des Eaux de Molsheim et Environs :</u> <u>Captage A.E.P. "GRIESHEIM 2"</u> situé à Bischoffsheim : - périmètres de protection rapprochée et éloignée <u>Captage A.E.P. "GRIESHEIM 3"</u> situé à Obernai : - périmètres de protection immédiate, rapprochée et éloignée</p> <p><u>Commune d'Heiligenstein :</u> <u>Sources Niedermunster (02717X0041) et SaintJacques (02717X0042)</u> situées à Saint Nabor : - périmètre de protection rapprochée</p> <p><u>Mense Episcopale de Strasbourg (Couvent du Mont Sainte Odile) :</u> <u>Sources Saint Nicolas (02717X0059) et Sainte Odile (002717X0045)</u> situées à Saint Nabor : - périmètre de protection rapprochée</p>	<p>Code de la Santé Publique - livre III – titre II – chapitre I – eaux potables Article L 1321-2 du nouveau Code de la Santé Publique Article R 1321-13</p>	<p>Arrêté préfectoral du 28 janvier 1975</p> <p>Arrêté préfectoral du 6 janvier 2003 modifié le 18 juillet 2003</p> <p>Arrêté préfectoral du 6 janvier 2003 modifié le 18 juillet 2003</p>	<p>Agence Régionale de Santé Alsace (ARS ex DDASS) Cité Administrative Gaujot 14, rue du Maréchal Juin 67084 STRASBOURG Cedex</p>

	N° codifié des servitudes		NOM OFFICIEL DE LA SERVITUDE	Textes législatifs et réglementaires permettant d'instituer la servitude	Actes instituant la servitude	Collectivité publique ou service responsable de la servitude
	Code alpha-numérique	Catégories de (*) servitudes				
	AS1	IAC3 (suite)	<p>Protection des eaux potables</p> <p><u>Communauté de communes du Pays de Sainte Odile :</u></p> <p>Dérivation et protection des captages d'eau potable des sources :</p> <p>Entenpfuhl (n°02717X0021), Vorbruck (n°02717X0019), Sandrain (n°02717X0018), Saegermuhlmat (n°02717X0017), Hertzthal (n°02717X0016), Bernardswiller (n°02717X0014)</p> <p>Périmètres de protection des réservoirs de Bernardswiller, Obernai Kilbs et Obernai Mont National</p>	<p>Code de la Santé Publique - livre III – titre II – chapitre I – eaux potables</p> <p>Article L 1321-2 du nouveau Code de la Santé Publique</p> <p>Article R 1321-13</p>	<p>Arrêté préfectoral du 5 février 2015</p>	<p>Agence Régionale de Santé Alsace (ARS ex DDASS) Cité Administrative Gaujot 14, rue du Maréchal Juin 67084 STRASBOURG Cedex</p>

	N° codifié des servitudes		NOM OFFICIEL DE LA SERVITUDE	Textes législatifs et réglementaires permettant d'instituer la servitude	Actes instituant la servitude	Collectivité publique ou service responsable de la servitude
	Code alpha-numérique	Catégories de (*) servitudes				
SERVITUDES RELATIVES A LA CONSERVATION DU PATRIMOINE		I				
Patrimoine naturel		IA				
Eaux		IAC				
	AS1	IAC3	<p>Protection des eaux potables</p> <p>Forages du Syndicat des Eaux de Molsheim et Environs : <u>Captage A.E.P. "GRIESHEIM 2"</u> situé à Bischoffsheim : - périmètres de protection rapprochée et éloignée <u>Captage A.E.P. "GRIESHEIM 3"</u> situé à Obernai : - périmètres de protection immédiate, rapprochée et éloignée</p> <p>Commune d'Heiligenstein : <u>Sources Niedermunster (02717X0041) et SaintJacques (02717X0042)</u> situées à Saint Nabor : - périmètre de protection rapprochée</p> <p>Mense Episcopale de Strasbourg (Couvent du Mont Sainte Odile) : <u>Sources Saint Nicolas (02717X0059) et Sainte Odile (002717X0045)</u> situées à Saint Nabor : - périmètre de protection rapprochée</p>	<p>Code de la Santé Publique - livre III – titre II – chapitre I – eaux potables Article L 1321-2 du nouveau Code de la Santé Publique Article R 1321-13</p>	<p>Arrêté préfectoral du 28 janvier 1975</p> <p>Arrêté préfectoral du 6 janvier 2003 modifié le 18 juillet 2003</p> <p>Arrêté préfectoral du 6 janvier 2003 modifié le 18 juillet 2003</p>	<p>Agence Régionale de Santé Alsace (ARS ex DDASS) Cité Administrative Gaujot 14, rue du Maréchal Juin 67084 STRASBOURG Cedex</p>

	N° codifié des servitudes		NOM OFFICIEL DE LA SERVITUDE	Textes législatifs et réglementaires permettant d'instituer la servitude	Actes instituant la servitude	Collectivité publique ou service responsable de la servitude
	Code alpha-numérique	Catégories de (*) servitudes				
	AS1	IAC3 (suite)	<p>Protection des eaux potables</p> <p><u>Communauté de communes du Pays de Saint-Odile :</u></p> <p>Dérivation et protection des captages d'eau potable des sources :</p> <p>Entenpfohl (n°02717X0021), Vorbruck (n°02717X0019), Sandrain (n°02717X0018), Saegermuhlmat (n°02717X0017), Hertzthal (n°02717X0016), Bernardswiller (n°02717X0014)</p> <p>Périmètres de protection des réservoirs de Bernardswiller, Obernai Kilbs et Obernai Mont National</p>	<p>Code de la Santé Publique - livre III – titre II – chapitre I – eaux potables</p> <p>Article L 1321-2 du nouveau Code de la Santé Publique</p> <p>Article R 1321-13</p>	<p>Arrêté préfectoral du 5 février 2015</p>	<p>Agence Régionale de Santé Alsace (ARS ex DDASS) Cité Administrative Gaujot 14, rue du Maréchal Juin 67084 STRASBOURG Cedex</p>

	N° codifié des servitudes		NOM OFFICIEL DE LA SERVITUDE	Textes législatifs et réglementaires permettant d'instituer la servitude	Actes instituant la servitude	Collectivité publique ou service responsable de la servitude
	Code alpha-numérique	Catégories de (*) servitudes				
Patrimoine Culturel		IB				
Monuments Historiques		IBa				
	AC1	IBa1	<p>Périmètre de protection des monuments historiques inscrits et classés</p> <p>1) - Rempart Monseigneur Freppel : église catholique Saints Pierre et Paul : autel du Saint Sépulcre</p> <p>2) - Tour et chœur de l'ancienne église de la chapelle</p> <p>- Beffroi et chapelle dite "Kappelturm"</p> <p>3) - Rempart Monseigneur Freppel : Chapelle de la Vierge et Mont des Oliviers dans le cimetière</p> <p>4) - Rue du Général Gouraud : Hôtel de Ville</p> <p>5) - Place du Marché : Ancienne boucherie, dite halle au blé</p> <p>- Lieudit Saint-Léonardsau : Domaine de la Léonardsau - château : façades et toitures en totalité; à l'intérieur au rez-de-chaussée : vestibule d'entrée, chambre alsacienne, salon 1900 et grand salon avec leur décor</p>	<p>Articles 1er à 5 de la loi du 31 décembre 1913 modifiée sur les monuments historiques Code du Patrimoine Articles L 621-1 à L 621-29</p>	<p>Cl. M.H. le 3 juillet 1900</p> <p>Inscription M.H. le 18 juin 1929 Cl. M.H. le 6 mars 1980</p> <p>Inscription M.H. le 18 juin 1929</p> <p>Cl. M.H. le 3 juillet 1900</p> <p>Cl. M.H. le 3 juillet 1900</p> <p>Inscription M.H. le 26 mars 1986</p>	<p>Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Alsace Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine du Bas-Rhin Palais du Rhin 2, place de la République 67082 Strasbourg</p> <p>Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine Palais du Rhin 2, Place de la République 67082 STRASBOURG Cedex</p>

	N° codifié des servitudes		NOM OFFICIEL DE LA SERVITUDE	Textes législatifs et réglementaires permettant d'instituer la servitude	Actes instituant la servitude	Collectivité publique ou service responsable de la servitude
	Code alpha-numérique	Catégories de (*) servitudes				
	AC1	IBa1 (suite)	<p>- Parc du domaine de la Léonardsau : le parc dans son aménagement d'origine</p> <p>6) - Rue du Chanoine Gyss : Puits à six seaux</p> <p>- Lieu-dit Truttenhausen : vestiges de l'église de l'ancien couvent des Chanoines réguliers de St Augustin</p> <p>- Rue du Château : Ancienne église Saint Jean Baptiste d'Oberlinden, dite Oberkirch : vestiges</p> <p>7) - Vieux remparts</p> <p>- Rue Athic : maison dite "Maison natale de Sainte Odile", façades et toitures</p> <p>8) - 3,rue de la Croix : maison</p> <p>9) - 1, rue Dietrich : oriel sur la façade principale</p> <p>10) - 28, rue Dietrich : façades sur rue et sur cour, et escalier à vis</p> <p>11) - 7, Place de l'Etoile : passage d'entrée, façades sur cour avec galeries et tour d'escalier</p>	<p>Inscription M.H. le 7 décembre 1990</p> <p>Cl. M.H. 3 juillet 1900</p> <p>Inscription M.H. le 5 décembre 1984</p> <p>Inscription M.H. le 26 mars 1986</p> <p>Cl. M.H. le 6 décembre 1898</p> <p>Cl. M.H. 25 novembre 1981</p> <p>Inscription M.H. le 7 octobre 1931</p> <p>Inscription M.H. le 12 octobre 1929</p> <p>Inscription M.H. le 6 janvier 1930</p> <p>Inscription M.H. le 12 octobre 1929</p>	<p>Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Alsace Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine du Bas-Rhin Palais du Rhin 2, place de la République 67082 Strasbourg</p> <p>Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine Palais du Rhin 2, Place de la République 67082 STRASBOURG Cedex</p>	

	N° codifié des servitudes		NOM OFFICIEL DE LA SERVITUDE	Textes législatifs et réglementaires permettant d'instituer la servitude	Actes instituant la servitude	Collectivité publique ou service responsable de la servitude
	Code alpha-numérique	Catégories de (*) servitudes				
	AC1	IBa1 (suite)	<p>- 3, bis rue de Gail : maison dite "Cour de Gail", façades et toitures, porte d'accès du pressoir, datée de 1683</p> <p>- 43, rue du Général Gouraud : ancienne synagogue, façades sur cour et sur rue des ailes ouest et sud, avec sa rampe console sculptée dans le passage d'entrée</p> <p>12) - 57, rue Clémenceau (anciennement 61, rue du Gal Gouraud) : façades et toitures</p> <p>13) - 68-70, rue du Général Gouraud : Cour Fastinger façades sur rue, façades avec galeries sur cour, toitures et puits dans la cour</p> <p>14) - 198, rue du Hell Oberkirch (anciennement 145, rue du Gal Gouraud) : maison</p> <p>15) - 20, place du Marché : façades et toitures</p> <p>- Place du Marché : oriel daté de 1575</p> <p>16) - 8, rue des Pèlerins (anc.9) : façade et toitures</p> <p>17) - 5, rue Sainte Odile : porte sur rue (démolie)</p> <p>18) - 24, rue Sainte Odile : Ancienne maison des bains : façade, salle de l'ancien bassin, salle avec puits et cellier en dépendant</p>	<p>Inscription M.H. le 26 mars 1986</p> <p>Inscription M.H. le 5 décembre 1984</p> <p>Inscription M.H. le 6 janvier 1930</p> <p>Inscription M.H. le 8 juillet 1929</p> <p>Inscription M.H. le 6 janvier 1930</p> <p>Inscription M.H. le 18 juin 1929</p> <p>Inscription M.H. le 15 avril 1958</p> <p>Cl. M.H. le 3 septembre 1921</p> <p>Inscription M.H. le 12 octobre 1929</p> <p>Inscription M.H. le 12 octobre 1929</p>	<p>Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Alsace Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine du Bas-Rhin Palais du Rhin 2, place de la République 67082 Strasbourg</p> <p>Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine Palais du Rhin 2, Place de la République 67082 STRASBOURG Cedex</p>	

	N° codifié des servitudes		NOM OFFICIEL DE LA SERVITUDE	Textes législatifs et réglementaires permettant d'instituer la servitude	Actes instituant la servitude	Collectivité publique ou service responsable de la servitude
	Code alpha-numérique	Catégories de (*) servitudes				
	AC1	IBa1 (suite)	<p>- 90, rue du Général Gouraud : Restaurant "A la Cloche" : façades et toitures sur rue y compris les verrières du rez-de-chaussée; salle à manger avec lambris et cycles peints sur les murs et le plafond</p> <p>- 13-14, rue des Pèlerins : maisons : vestiges romans intérieurs et extérieurs dans les numéros 13 et 14; maison renaissance qui surbâtit la partie nord du numéro 14</p>		<p>Inscription M.H. le 19 septembre 1995</p> <p>Inscription M.H. le 18 novembre 1993</p>	<p>Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Alsace Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine du Bas-Rhin Palais du Rhin 2, place de la République 67082 Strasbourg</p> <p>Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine Palais du Rhin 2, Place de la République 67082 STRASBOURG Cedex</p>
Monuments Naturels et Sites		IBb				
	AC2	IBb1	<p>Sites inscrits et classés</p> <p><u>Secteur n° 1 du Massif des Vosges</u> (la commune en partie)</p>	<p>Article 17 de la loi du 2 mai 1930 modifiée (art. abrogé par l'art. 72 de la loi n° 83-8) Code de l'Environnement Articles L 341-1 à L 341-22</p>	<p>Arrêté ministériel du 1er septembre 1971</p>	<p>Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL ex DIREN) 2, route d'Oberhausbergen B.P. 81005/F 67070 STRASBOURG Cedex</p>

	N° codifié des servitudes		NOM OFFICIEL DE LA SERVITUDE	Textes législatifs et réglementaires permettant d'instituer la servitude	Actes instituant la servitude	Collectivité publique ou service responsable de la servitude
	Code alpha-numérique	Catégories de (*) servitudes				
Patrimoine Sportif		IC				
	JS1	ICa	Terrains de sport dont le changement d'affectation est soumis à autorisation <u>Pavillon "OBERNAI PLEIN-AIR" Avenue du Tertre</u> <u>Union "SAINT-PAUL", rempart FREPPEL</u>	Code des sports Article L 312-3 Article 42 de la loi n° 84.610 du 16 juillet 1984	-1974 -1970	Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports Cité Administrative 14, rue du Maréchal Juin 67084 STRASBOURG Cedex
SERVITUDES RELATIVES A L'UTILISATION DE CERTAINES RESSOURCES ET EQUIPEMENTS		II				
Energie		IIA				
Electricité et Gaz						
	14	IIAa1 Electricité	Périmètres de servitude autour d'une ligne aérienne d'électricité et d'une canalisation de gaz (électricité) <u>Lignes électriques exploitées par R.T.E Réseaux :</u> - ligne 2 x 400 kv MARLENHEIM - MUHLBACH / BEZAUMONT	Article 12 et 12 bis de la loi du 15 juin 1906 modifiée Article 298 de la loi de finances du 13 juillet 1925 Article 35 de la loi n° 46.628 du 8 avril 1946 modifiée Article 25 du décret n° 64.481 du 23 janvier 1964		Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL ex DRIRE) 2, route d'Oberhausbergen B.P. 81005/F 67070 STRASBOURG Cedex RTE – Electricité de France Energie Est – Groupe d'Exploitation Transport Alsace 12, avenue de Hollande 68110 ILLZACH

	N° codifié des servitudes		NOM OFFICIEL DE LA SERVITUDE	Textes législatifs et réglementaires permettant d'instituer la servitude	Actes instituant la servitude	Collectivité publique ou service responsable de la servitude
	Code alpha-numérique	Catégories de (*) servitudes				
	I4	IIAa1 Electricité (suite)	<u>Lignes électriques exploitées par Electricité de Strasbourg Réseaux :</u> - ligne 63 kv Altorf-Molsheim-Obernai (C379) - ligne 63 kv Benfeld-Obernai (C346) - ligne 63 kv Molsheim-Obernai-K2 (C375)			Electricité de Strasbourg 26, Boulevard du Président Wilson 67953 Strasbourg Cedex 9
Communications		IID				
Voies ferrées et aérotrains		IIDc				
	T1	IIDc1	Zones de servitudes relatives aux chemins de fer Servitude de visibilité sur les voies publiques <u>Ligne de SELESTAT à STRASBOURG</u>	Loi du 15 juillet 1845 sur la police des chemins de fer Article 6 du décret du 30 octobre 1935 modifié Code de la voirie article L 114-6	La loi elle même	S.N.C.F. Délégation Territoriale de l'Immobilier Est 20, rue André Pingat 51096 REIMS Cedex
			La notice technique de la S.N.C.F. est annexée à la présente liste des servitudes			
Réseau routier		IIDd				
	EL11	IIDd4	Servitudes relatives aux interdictions d'accès grevant les propriétés limitrophes des routes express et des déviations d'agglomération <u>R.D. 500</u>	Décret 2005-1499 du 5 décembre 2005 relatif à la consistance du réseau routier national Décret 2009-615 du 3 juin 2009 fixant la liste des routes à grande circulation modifié par le décret 2010-578 du 31 mai 2010 Articles L 151-3 et L 152-1 du Code de la voirie routière	Décret du 1er septembre 2003	Conseil Général du Bas-Rhin Service des routes Hôtel du Département Place du Quartier Blanc 67964 Strasbourg Cedex 9

	N° codifié des servitudes		NOM OFFICIEL DE LA SERVITUDE	Textes législatifs et réglementaires permettant d'instituer la servitude	Actes instituant la servitude	Collectivité publique ou service responsable de la servitude
	Code alpha-numérique	Catégories de (*) servitudes				
Circulation aérienne		IIDe				
	T4 et T5	IIDe1	Servitudes aéronautiques de dégagement et de balisage <u>Aérodrome de STRASBOURG - ENTZHEIM</u>	Code de l'Aviation Civile Articles L.281-1 et R.241-1 à R.243-3	Arrêté interministériel du 24 août 2012 (abroge l'arrêté du 12 novembre 1980)	Direction de la sécurité de l'aviation civile nord-est Division régulation économique et développement durable Aéroport de Strasbourg-Entzheim 67836 Tanneries Cedex
	T7	IIDe4	Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement (<u>Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières applicables à tous les P.O.S./P.L.U. sauf si les dispositions de la servitude IIDe1 sont plus restrictives</u>)	Code de l'Aviation Civile Articles R.244-1 et D 244-1 à D 244-4		Direction de la sécurité de l'aviation civile nord-est Division régulation économique et développement durable Aéroport de Strasbourg-Entzheim 67836 Tanneries Cedex
Télécommunications		IIE				
	PT2	IIE2	Servitude de protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles <u>Faisceau hertzien BARR - OBERNAI :</u> - zone secondaire de dégagement de 50 mètres de large et de 1000 mètres de long Altitudes respectives sud-nord N.G.F. à ne pas dépasser : 205 mètres à 188 mètres - zone spéciale de dégagement de 100 mètres de large Altitudes respectives sud-nord N.G.F. à ne pas dépasser : 275 mètres à 205 mètres	Code des Postes et des communications électroniques Articles L.54 à L.56-1 Articles R.21 à R.26-1	Décret du 20 mars 1990	Télédiffusion de France Direction Régionale Est Délégation Territoriale Alsace 8, rue Gay Lussac B.P. 68 ECKBOLSHEIM 67038 STRASBOURG Cedex

	N° codifié des servitudes		NOM OFFICIEL DE LA SERVITUDE	Textes législatifs et réglementaires permettant d'instituer la servitude	Actes instituant la servitude	Collectivité publique ou service responsable de la servitude
	Code alpha-numérique	Catégories de (*) servitudes				
	PT2	IIE2	Faisceau hertzien MARCKOLSHEIM - STRASBOURG - NORDHEIM : - zone spéciale de dégagement de 300 mètres de large Altitudes respectives sud-nord N.G.F. à ne pas dépasser : 270 mètres à 280 mètres		Décret du 26 mars 1981	Télédiffusion de France Direction Régionale Est Délégation Territoriale Alsace 8, rue Gay Lussac B.P. 68 ECKBOLSHEIM 67038 STRASBOURG Cedex
	PT3	IIE3	Servitudes attachées aux réseaux de télécommunication <u>Câbles de transmission FT 1 à 6</u>	Code des Postes et des communications électroniques Articles L.45-1 et L 48	Posés en domaine public et privé	FRANCE TELECOM Unité de Pilotage Réseaux Nord-Est 26, avenue de Stalingrad 21000 DIJON Tél.: 03.80.72.80.57
SERVITUDES RELATIVES A LA SALUBRITE ET A LA SECURITE PUBLIQUES		IV				
Salubrité publique		IVA				
Cimetières		IVAA				
	Int1	IVAA1	Servitudes relatives aux cimetières	Code Général des Collectivités Territoriales Articles L 2223-1 et L 2223-5		Commune de OBERNAI Place du Marché 67213 OBERNAI Cedex
			Les alignements résultant des plans généraux d'alignement institués les 5 février 1900 et juin 1961 sur les routes départementales n° 422, 426, 109, 322 sont abandonnés.			

NON SOUMIS A SERVITUDES :

- ligne 20 kv Bernardswiller-rue des Vignes (B789)
 - ligne 20 kv Bischoffsheim-ZA les Acacias (B739)
 - ligne 20 kv Bourgheim-vignoble (B634)
 - ligne 20 kv Meistratzheim-Ste Odile (B851)
 - ligne 20 kv Obernai-Aluplast (B764)
 - ligne 20 kv Obernai-Europe sud 3 (B765)
 - ligne 20 kv Obernai-Gertwiller (B748)
 - ligne 20 kv Obernai-Hager CIR (B763)
 - ligne 20 kv Obernai-Kronenbourg 1 (B857)
 - ligne 20 kv Obernai-Kronenbourg 2 (B629)
 - ligne 20 kv Obernai-Kronenbourg 2 (B629A)
 - ligne 20 kv Obernai-Maxi coop (B604)
 - ligne 20 kv Obernai-Rieffel (B645)
 - ligne 20 kv Obernai-ZI nord (B602)
 - ligne 20 kv Obernai-rte vers Bernardswiller (B849)
- Canalisations exploitées par Gaz de BARR :